



SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

Date d'envoi de la convocation : le 17/09/2021

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 170

Nombre de votants : 184

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt et un, le mardi 28 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, MÉRAND Evelyne suppléante de CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, RÉTHORÉ Patrick suppléant de CRESPIN Francis, CROIZER Alain, DE BOURSETTY Olivier, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GODAN Dominique, GOSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, ONFROY Jacques suppléant de GUILBERT Joël, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (jusqu'à 19h33), HEBERT Karine, HELAOUET Georges, OLIVIER Stéphane suppléant de HENRY Yves , HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, LEMARIÉ Florence suppléante de JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, KRIMI Sonia (jusqu'à 19h00), LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (jusqu'à 20h00), LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, BLANDAMOUR Martine suppléante de LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEGOUET David, BERNARD Julie suppléante de LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Charles suppléant de

LEMONNIER Hubert, CLERMONT Philippe suppléant de LEMONNIER Thierry, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, DOUBLET Mathias suppléant de MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier (jusqu'à 19h30), PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROGER Véronique, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SIMONIN Philippe, JOUBERT Martine suppléante de SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, HERAUVILLE Jean-Marie suppléant de VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMIOT Florence à VARENNE Valérie, ANNE Philippe à HARDY René, BAUDIN Philippe à LELONG Gilles, CATHERINE Arnaud à ARRIVÉ Benoît, FAUDEMÉR Christian à LEMENUEL Dominique, GIOT Gilbert à MABIRE Edouard, GUILLEMETTE Nathalie à GASNIER Philippe, HEBERT Dominique à BOUSSELMAME Noureddine (à partir de 19h33), JOZEAU-MARIGNE Muriel à PLAINEAU Nadège, KRIMI Sonia à MAGHE Jean-Michel (à partir de 19h00), LAFOSSE Michel à VILLETTE Gilbert, LEFRANC Bertrand à GRUNEWALD Martine, LAMOTTE Jean-François à FIDELIN Benoît (à partir de 20h00) LEMOIGNE Sophie à HULIN Bertrand, LEPOITTEVIN Gilbert à SOURISSE Claudine, PERRIER Didier à LEJAMTEL Ralph (à partir de 19h30), RENARD Nathalie à TAVARD Agnès, SCHMITT Gilles à JOLY Jean-Marc.

Excusés :

BALDACCI Nathalie, BELLIOU DELACOUR Nicole, BROQUET Patrick, D'AIGREMONT Jean-Marie, FALAIZE Marie-Hélène, LECOQ Jacques, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine.

Délibération n° DEL2021_148**OBJET : Adhésion à l'antenne de la Normandie à Bruxelles dans le cadre de la « Task Force » normande auprès de l'Union Européenne - Signature de la convention cadre****Exposé**

La Région Normandie a créé en 2017, une « Task Force » régionale dont la vocation est de promouvoir les grands projets et dossiers régionaux auprès des institutions européennes, ainsi qu'aider ses membres à répondre aux programmes sectoriels européens, le plus souvent gérés en direct par la Commission européenne à Bruxelles, afin d'obtenir des financements pour la mise en œuvre des projets.

Souvent présentée comme complexe, l'Union Européenne est un formidable levier de développement économique dont les territoires doivent mieux tirer parti, et la « Task Force » est un moyen de nous y aider.

La « Task Force » est aujourd'hui un partenariat fondé sur la prise en compte des intérêts de tous, conclu entre la Région Normandie et les structures régionales suivantes : la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ; la Métropole Rouen Normandie ; la Communauté urbaine de Caen La Mer ; la Communauté d'agglomération Seine Eure ; la Communauté d'Universités et Établissements Normandie Université ; la Chambre régionale d'agriculture de Normandie ; CCI Normandie au travers, en particulier, de son service d'accompagnement à l'international, CCI International Normandie et en lien avec l'association Paris Seine Normandie ; l'Union maritime et portuaire du Havre en lien avec la Fédération des communautés portuaires de l'Axe Seine ; HAROPA ; Ports de Normandie ; l'Agence de Développement Normandie et le Medef Normandie.

Il vous est proposé, dans le cadre de cette délibération, de rejoindre ce partenariat afin de défendre les intérêts du Cotentin au sein de cette collaboration régionale, et au-delà, auprès de la commission européenne.

La « Task Force » s'appuie sur l'Antenne de la Région Normandie à Bruxelles, composée de 5 agents, dont un chargé de mission spécialement dédié à l'accompagnement des EPCI.

Au-delà de l'optimisation de l'utilisation des crédits européens auprès de ses partenaires, les missions de l'antenne de la Région exercées au profit de la « Task Force » sont les suivantes :

- Une veille ciblée sur les politiques et les programmes de l'Union Européenne ;
- L'organisation de réunions de formation sur les processus décisionnels de l'Union et les principaux programmes sectoriels de financement ;
- L'organisation de séminaires de travail à Bruxelles ;
- L'appui au montage de projets européens ;
- Exercer un lobbying « pour agir au lieu de subir ».

Un comité de pilotage de cette « Task Force », composé de représentants des différents partenaires, est institué, et se réunira deux fois par an pour faire le bilan des actions menées et le cas échéant discuter des nouvelles orientations à donner aux travaux menés par l'Antenne de la Région.

La collaboration entre l'Agglomération du Cotentin et l'antenne régionale à Bruxelles fera l'objet d'un bilan annuel spécifique qui sera présenté en bureau communautaire.

En adhérant à la « Task Force », chaque partenaire s'engage à soutenir les positions communes régionales et les projets structurants qui seront portés auprès des institutions européennes, et à donner à l'antenne de la Région Normandie à Bruxelles les moyens nécessaires à l'efficacité de son action.

Pour cela, une participation financière de 11 000 € / an est sollicité auprès des EPCI qui souhaitent y adhérer, et ce, pour une durée de 3 ans (2022-2024).

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 109 - Contre : 27 - Abstentions : 48) pour :

- Approuver :

- l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Cotentin à l'antenne de la Région Normandie à Bruxelles et sa participation aux travaux de la « Task Force » ;
- le versement de la cotisation de 11 000 € /an à partir de 2022, et pour la période 2022-2024 (3 ans),

- Autoriser la signature de :

- l'accord-cadre de la « Task Force » joint en annexe n° 1 ;
- la Convention sextipartite relative à la participation financière des EPCI à la « Task Force » Normande à Bruxelles entre la Région Normandie et la Métropole Rouen Normandie, la Communauté urbaine de Caen la Mer, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la Communauté d'agglomération du Cotentin et la Communauté d'agglomération Seine Eure, et jointe en annexe n° 2 ;
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE

Annexe(s) :
Accord cadre
Convention

Accord-cadre relatif à la mise en place d'une « Task Force » de la Normandie auprès de l'UE

En juin 2016, la Région Normandie adoptait une nouvelle stratégie en matière européenne et internationale, qui place l'action européenne de la Région au service de la compétitivité de l'économie normande. Au-delà de la gestion désormais régionalisée des fonds européens structurels et d'investissement (FESI), d'autres financements européens existent, qui découlent de programmes sectoriels européens le plus souvent gérés en direct par la Commission européenne à Bruxelles.

La « Task Force » est un partenariat, fondé sur la prise en compte des intérêts de tous, conclu entre la Région Normandie et les structures régionales suivantes : la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole; la Métropole Rouen Normandie ; la Communauté urbaine de Caen La Mer ; la Communauté d'agglomération du Cotentin ; la Communauté d'agglomération Seine Eure ; la Communauté d'Universités et Etablissements Normandie Université ; la Chambre régionale d'agriculture de Normandie ; CCI Normandie au travers, en particulier, de son service d'accompagnement à l'international, CCI International Normandie et en lien avec l'association Paris Seine Normandie; l'Union maritime et portuaire du Havre en lien avec la Fédération des communautés portuaires de l'Axe Seine; HAROPA ; Ports de Normandie; l'Agence de Développement Normandie et le Medef Normandie.

Son but est de promouvoir conjointement les grands projets et dossiers régionaux auprès des institutions européennes. Les approches transversales et globales seront privilégiées à l'exemple de l'Axe Seine.

Elle s'appuie sur l'Antenne de la Région Normandie à Bruxelles, dont les capacités d'action et les missions sont renforcées au service de l'ensemble des structures membres de la « Task Force » par l'engagement de chacune d'entre elles, figurant en annexe de cet accord.

Un comité de pilotage de cette « Task Force », composé de représentants des différents partenaires, est institué. Il se réunira deux fois par an, pour faire le bilan des actions menées et le cas échéant discuter, en lien avec les relais, sur le territoire, des différentes structures membres, des nouvelles orientations à donner aux travaux menés par l'Antenne de la Région.

I – Missions de l’Antenne de la Région exercées au profit de la « Task Force » Normandie

1 – Veille ciblée sur les politiques et les programmes de l’UE

La veille est le préalable à toute action de mobilisation au service des projets normands. L’Antenne de la Région, grâce à ses contacts au sein de la Commission européenne, du Parlement européen, de la Représentation permanente de la France auprès de l’UE, et à sa présence dans plusieurs réseaux bruxellois, effectuera une veille ciblée sur les thématiques prioritaires identifiées par les membres de la « Task Force ». Cette veille couvrira à la fois les politiques, les programmes et les appels à projet (AAP). Elle pourra également couvrir les actions menées par d’autres régions européennes dans des domaines jugés prioritaires par la « Task Force ».

Cette mission donnera lieu à la rédaction de notes et d’alertes par mél, ainsi qu’à la publication d’une newsletter mensuelle « En direct de Bruxelles » envoyée aux membres de la « Task Force ».

2 – Formation

2.1. Organisation de sessions de formations sur le processus décisionnel de l’UE et les principaux programmes sectoriels de financement

L’Antenne de la Région proposera à chaque structure membre de la Task Force qui le souhaite des réunions de formation en Normandie sur les points suivants :

- l’Europe et les territoires : présentation du fonctionnement des institutions européennes, du processus décisionnel de l’UE et des possibilités de l’influencer
- présentation des grands enjeux européens du moment (mise en œuvre du Brexit, programmes sectoriels 2021-2027, Pacte Vert pour l’Europe et ses différentes déclinaisons thématiques, etc.)
- présentation des programmes sectoriels de financement mobilisables (en fonction des thématiques prioritaires de chaque structure membre de la Task Force)
- organisation de webinaires thématiques de présentation des appels à projets des différents programmes sectoriels.

2.2. Organisation de séminaires de travail à Bruxelles

Par ailleurs, l’Antenne de la Région organisera à Bruxelles des séminaires de travail avec des décideurs européens, structurés en fonction des intérêts et priorités des différents membres de la Task Force, afin de mieux appréhender les différentes possibilités de financement ainsi que la législation existante ou en préparation.

Ces séminaires de travail pourront être organisés en présentiel à Bruxelles dans les locaux de l’Antenne ou en ligne via les outils de visioconférence de la Région.

Chacun de ces séminaires de travail sera l’occasion de rencontrer des fonctionnaires de la Commission européenne, des parlementaires européens, des conseillers de la Représentation permanente de la France auprès de l’UE.

Chacun de ces séminaires de travail fera l'objet en amont d'une réunion rappelant le cadre politique européen et les financements disponibles afin de rendre les échanges avec les interlocuteurs bruxellois les plus interactifs et productifs possible.

3 – Appui au montage de projets européens

L'Antenne de la Normandie à Bruxelles appuiera les projets européens (quel que soit leur stade d'avancement) que les partenaires de la Task Force lui feront remonter.

Cette mission comprend :

- l'identification des opportunités de financements européens mobilisables
- l'appui à la formation de partenariats européens : la présence de l'Antenne de la Région dans certains réseaux européens qui organisent des « foires aux projets » et ses liens avec les autres représentations régionales européennes sont à même de faciliter la recherche de partenaires européens.
- la présentation aux bons interlocuteurs au sein de la Commission européenne et du Parlement européen d'une filière/d'un projet du territoire normand.

4 – Lobbying : « agir au lieu de subir »

Cette mission vise à :

- peser sur l'élaboration de la réglementation européenne pour l'infléchir en faveur des intérêts de la Normandie (constitution d'alliances avec d'autres régions européennes, organisation des conditions d'une mobilisation politique régionale, rédaction d'amendements parlementaires, mobilisation au sein de réseaux, etc.).
- assurer la visibilité auprès des institutions européennes de certains projets phares de la Normandie pour faciliter leur accès aux financements de l'UE.
- influencer le contenu de certains appels à projets dans le cadre des programmes sectoriels de l'UE, pour faciliter le financement de projets normands.

Afin d'assurer un lobbying efficace, les partenaires de la « Task Force » s'engagent à mener en amont toute action d'animation territoriale et de concertation nécessaire à l'élaboration d'une position commune qui sera ensuite portée auprès des institutions européennes.

II – Politiques et programmes européens prioritaires pour la « Task Force » Normandie

(N.B. : la liste ci-dessous n'a pas vocation à être exhaustive).

- **Le Pacte Vert pour l'Europe**, qui vise à faire de l'Europe un territoire climatiquement neutre à l'horizon 2050, et ses différentes déclinaisons thématiques, notamment :
 - la politique en faveur du climat, notamment la Stratégie européenne pour l'adaptation au changement climatique, en résonance avec les travaux du GIEC normand
 - les politiques de transition énergétique (hydrogène, développement des énergies renouvelables en mer, etc.)
 - le Plan d'action pour l'économie circulaire
 - les différentes initiatives prévues dans la Stratégie de mobilité durable et intelligente (financement des infrastructures, développement d'une mobilité à faible taux d'émissions et de la multimodalité, etc.), particulièrement celles en soutien au développement de l'Axe Seine
 - les politiques favorisant une alimentation saine et abordable, la sécurité alimentaire, une agriculture et une sylviculture durables, notamment à travers le lancement de la PAC révisée (prévu pour 2023) et la stratégie européenne « De la ferme à la fourchette »
 - les politiques en faveur de l'environnement et de la biodiversité, notamment celles découlant de la stratégie européenne « Biodiversité 2030 »

- **La politique de cohésion** : compte tenu à la fois de son importance stratégique pour le Conseil régional, autorité de gestion des fonds européens structurels et d'investissement, et de l'intérêt manifesté par les agglomérations membres de la Task Force, cette politique sera tout particulièrement suivie par l'Antenne de la Région, en lien avec le service Pilotage des fonds européens de la DEI.

- **La politique en faveur de l'urbain et les différents dispositifs mis en œuvre pour les villes par la Commission européenne** (programmes URBACT, Actions urbaines innovatrices, etc.)

- **La politique en faveur du développement numérique** (infrastructures et usages)

- **La politique européenne de la recherche et de l'innovation** : étude des opportunités de financement principalement dans le cadre du programme Horizon Europe et appui au montage de projets pour les filières/projets prioritaires de la Normandie. L'Antenne de la Région suivra notamment la mise en place des différentes Missions d'Horizon Europe, notamment la Mission « 100 villes zéro émission à l'horizon 2030 », la Mission « Adaptation au changement climatique » et la Mission « Cancer ». L'Antenne de la Région continuera à animer le réseau TENOR, avec l'appui de la COMUE Normandie Université, de l'AD Normandie et des directions opérationnelles de la Région. Ce réseau, qui regroupe les principaux acteurs normands de la recherche et de l'innovation, a pour objectif d'améliorer la participation de ces acteurs aux programmes européens de recherche et d'innovation (hors FEDER) en renforçant l'appropriation de l'information et la mutualisation de l'expertise sur le territoire.

- Les politiques d'accompagnement des mutations industrielles notamment en lien avec la nouvelle Stratégie industrielle pour l'Europe
- La politique en faveur du tourisme, et notamment du développement du tourisme de croisière maritime et fluvial.
- Les politiques dédiées à la culture et à l'attractivité régionale
- La réforme du contrôle des aides d'Etat et l'adoption éventuelle de nouveaux régimes d'exemption

III – Engagements des différents partenaires de la Task Force Normandie

1 – Engagement de la Région Normandie

La Région Normandie s'engage à assurer le pilotage de cette « Task Force » et à coordonner la mise en œuvre du programme d'actions retenues.

La Région Normandie met à disposition de la « Task Force » Normandie :

- des locaux à Bruxelles
- une équipe composée de 5 agents (4,5 ETP) :
 - une responsable de l'Antenne (1 ETP)
 - trois chargés de mission (3 ETP)
 - une assistante (0,5 ETP)

2 – Engagement des autres partenaires

Dans le respect de ses engagements individuels, chaque partenaire s'engage à soutenir les positions communes régionales et les projets structurants qui seront portés auprès des institutions européennes, et à donner à l'Antenne de la Normandie à Bruxelles les moyens nécessaires à la réalisation de la feuille de route commune.

Chaque partenaire s'engage à désigner en son sein une personne référente, amenée à être l'interlocuteur de l'Antenne de la Normandie à Bruxelles, avec pour mission de relayer les informations transmises par celle-ci, et de lui faire remonter toutes les informations nécessaires à l'efficacité de son action à Bruxelles.

Chaque partenaire s'engage à participer au Comité de pilotage de la Task Force.

En annexes sont précisés les engagements individuels des partenaires.

Caen, le

Pour la Région Normandie,
Le Président,

Pour la Communauté d'Universités et
Etablissements Normandie Université,
L'administrateur provisoire,

Hervé MORIN

Innocent MUTABAZI

Pour la Communauté urbaine de Le Havre
Seine Métropole,
Le Président,

Pour l'Union Maritime et Portuaire du
Havre et la Fédération des communautés
portuaires de l'Axe Seine,
Le Président,

Edouard PHILIPPE

Michel SEGAIN

Pour la CCI Normandie,
Le Président,

Pour la Communauté urbaine Caen la Mer
Le Président,

Gilles TREUIL

Joël BRUNEAU

Pour la Métropole Rouen Normandie
Le Président,

Pour le MEDEF Normandie,
Le Président,

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Pierre-Jean LEDUC

Pour la Chambre régionale d'Agriculture de
Normandie,
Le Président,

Pour la Communauté d'agglomération
Cotentin
Le Président

Sébastien WINDSOR

David MARGUERITTE

Pour HAROPA
Le Directeur général préfigurateur,

Pour la Communauté d'agglomération Seine
Eure
Le Président,

Stéphane RAISON

Bernard LEROY

Pour la Chambre des métiers et de l'artisanat
Le Président,

Pour Ports de Normandie
Le Directeur général,

Christophe DORE

Philippe DEISS

Pour l'Agence de Développement
Normandie
Le Président

Hervé Morin

Annexe 1 : Engagements individuels

La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole s'engage à verser, dans le cadre d'une convention avec la Région, une participation financière d'un montant de 11 000 €/an pendant 3 ans pour le fonctionnement de l'Antenne de la Normandie à Bruxelles.

La Métropole de Rouen Normandie s'engage à verser, dans le cadre d'une convention avec la Région, une participation financière d'un montant de 11 000 €/an pendant 3 ans pour le fonctionnement de l'Antenne de la Normandie à Bruxelles.

La Communauté urbaine de Caen La Mer s'engage à verser, dans le cadre d'une convention avec la Région, une participation financière d'un montant de 11 000 €/an pendant 3 ans pour le fonctionnement de l'Antenne de la Normandie à Bruxelles.

La Communauté d'agglomération du Cotentin s'engage à verser, dans le cadre d'une convention avec la Région, une participation financière d'un montant de 11 000 €/an pendant 3 ans pour le fonctionnement de l'Antenne de la Normandie à Bruxelles.

La Communauté d'agglomération Seine Eure s'engage à verser, dans le cadre d'une convention avec la Région, une participation financière d'un montant de 11 000 €/an pendant 3 ans pour le fonctionnement de l'Antenne de la Normandie à Bruxelles.

La Communauté d'Universités et Etablissements Normandie Université s'engage à consacrer plus de 1 ETP aux liens avec la Task Force et à mettre à disposition au moins 0,2 ETP auprès de l'Antenne de la Normandie à Bruxelles. Le(la) directeur(trice) de Normandie International sera le lien privilégié des relations entre la Task Force et les établissements membres de Normandie Université. Par ailleurs, la coordinatrice recherche de Normandie Université consacrera une part de son temps à des projets de dimension européenne en lien étroit avec l'Antenne de la Normandie à Bruxelles.

La Chambre régionale d'agriculture de Normandie s'engage à mettre à la disposition de la Task Force l'équivalent de 0,2 ETP orienté principalement sur la Politique Agricole Commune et ses 1er et 2ème piliers. Elle fera aussi, pour le compte de la Task Force, le lien avec la représentation permanente des Chambres régionales d'Agriculture à Bruxelles ainsi que le lien avec l'Unité Mixte de Service nationale APCA-ACTA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture et le réseau des Instituts Techniques Agricoles) concernant les Appels à Projets Innovation Européens (Horizon Europe notamment), et l'Association des Chambres d'Agriculture de l'Arc Atlantique pour les programmes européens déployables sur le grand ouest (Horizon Europe, INTERREG, ERASMUS...). Elle, assurera, par l'intermédiaire de ses services mutualisés, « cellule d'ingénierie financière » et « pôle économie et prospective » l'appui nécessaire pour, notamment, anticiper et accompagner l'évolution des politiques européennes, répondre aux appels à projets européens et suivre les décisions dans les domaines de sa compétence.

CCI Normandie au travers, en particulier, de son service d'accompagnement à l'international, CCI International Normandie et l'Agence de Développement Normandie s'engagent à favoriser

l'accès des partenaires de la Task Force au réseau Enterprise Europe Network (EEN), dont la mission est de sensibiliser les entreprises normandes à la réglementation européenne et d'encourager les partenariats transeuropéens commerciaux (CCI International) et dans le domaine de la RDI (ADN). Les événements organisés par l'Antenne de la Normandie à Bruxelles seront publiés sur le site web dédié d'EEN. Par ailleurs, CCI Normandie et CCI Paris Ile-de-France ont créé avec HAROPA, VNF... et d'autres acteurs économiques engagés dans le développement économique de la Vallée de la Seine, l'association Paris Seine Normandie. A travers elle, les CCI de l'Axe Seine mènent des actions au plan européen, avec l'appui des réseaux consulaires présents et actifs à Bruxelles pour contribuer activement au développement de cet espace, du Grand Paris au littoral normand. Un échange régulier d'informations sera mis en place entre ces réseaux consulaires et l'Antenne normande à Bruxelles en vue d'une coordination des initiatives et d'une recherche de synergie opérationnelle au profit commun de l'Axe Seine.

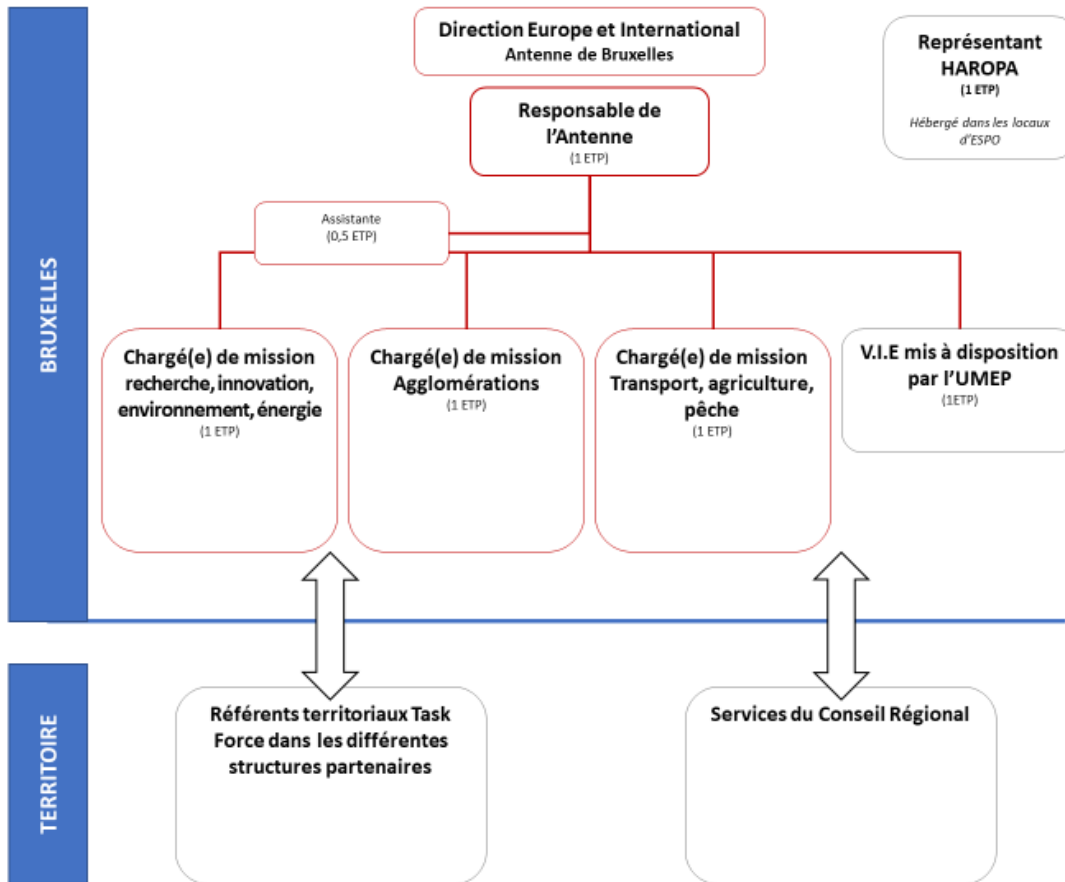
L'Union maritime et portuaire du Havre s'engage à recruter un V.I.E. et à le détacher auprès de l'Antenne de la Normandie à Bruxelles, en vue de renforcer les compétences de cette dernière sur les questions relatives notamment à la politique portuaire et au lobbying en faveur de l'Axe Seine. Cet ETP sera placé sous l'autorité hiérarchique de la responsable de l'Antenne de la Normandie.

HAROPA, qui dispose d'un représentant permanent à Bruxelles, hébergé dans les locaux de l'ESPO¹, s'engage à coordonner l'action de ce dernier avec celle menée par l'Antenne de la Normandie, qu'il s'agisse de financements ou de lobbying politique et réglementaire.

Le Medef Normandie s'engage à mettre à la disposition de la Task Force l'équivalent de 0,2 ETP. Au-delà du dossier prioritaire du développement de l'Axe Seine, essentiel pour renforcer l'attractivité et la compétitivité de la Normandie, le Medef Normandie pourra apporter sa réflexion et sa contribution sur des sujets aussi cruciaux que le numérique, l'agroalimentaire, les transports, la construction, l'industrie ou encore le tourisme, grâce aux fédérations professionnelles adhérentes. Il fera également le lien avec les représentants du Medef national et du Medef International qui travaillent à Bruxelles afin d'orienter certains de leurs travaux vers des sujets qui intéressent la Normandie.

¹ European Sea Ports Organisation : lobby portuaire européen

Annexe 2 : organisation de la « Task Force » Normandie à Bruxelles



CONVENTION

Relative à la participation financière de la Métropole Rouen Normandie, de la Communauté urbaine de Caen la Mer, de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, de la Communauté d'agglomération du Cotentin et de la Communauté d'agglomération Seine Eure au fonctionnement de l'Antenne de la Normandie à Bruxelles dans le cadre de la Task Force de la Normandie auprès de l'UE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- **LA REGION NORMANDIE**, dont le siège est situé à l'Abbaye-aux-Dames, Place Reine Mathilde, CS 50523, 14035 CAEN Cedex 1

représentée par son Président, Monsieur Hervé MORIN, dûment habilité à cet effet par une délibération de la Commission Permanente en date du 12 mai 2021

D'UNE PART,

ET

- **LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE**, dont le siège est situé 19 Rue Georges Braque 76600 LE HAVRE

représentée par son Président, Monsieur Edouard PHILIPPE, dûment habilité à cet effet,

- **LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE**, dont le siège est situé 108 Allée François Mitterrand, 76006 Rouen

représentée par son Président, Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, dûment habilité à cet effet,

- **LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER**, dont le siège est situé 16 Rue Rosa Parks - CS 52700- 14027 CAEN

représentée par son Président, Monsieur Joël BRUNEAU, dûment habilité à cet effet,

- **LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN**, dont le siège est situé Boulevard Félix Amiot 50102 CHERBOURG-EN-COTENTIN

représentée par son Président, Monsieur David MARGUERITTE, dûment habilité à cet effet,

- **LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE EURE**, dont le siège est situé
1 Place Ernest Thorel, 27400 LOUVIERS

représentée par son Président, Monsieur Bernard LEROY, dûment habilité à cet effet

D'AUTRE PART.

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de la Task Force de la Normandie à Bruxelles, la Métropole Rouen Normandie, la Communauté urbaine de Caen la Mer, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la Communauté d'agglomération du Cotentin et la Communauté d'agglomération Seine Eure s'engagent à verser chacune à la Région Normandie une participation financière pendant trois ans pour le fonctionnement de l'Antenne de la Normandie à Bruxelles, qui exercera à leur profit les missions indiquées dans l'Accord-cadre dénommé « Accord-cadre relatif à la mise en place d'une Task Force de la Normandie auprès de l'UE », joint en annexe à la présente convention.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

La participation financière versée à la Région Normandie s'élève à 11 000 € par an pour chacune des cinq collectivités.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

La Région Normandie s'engage à mettre à disposition un Equivalent Temps Plein (ETP) au sein de l'Antenne de la Normandie à Bruxelles; recruté sur un CDD de trois ans, et placé sous l'autorité de la responsable de l'antenne.

Cet ETP contribuera au renforcement des missions de l'Antenne de la Normandie à Bruxelles, et notamment au suivi des politiques et programmes européens dont les cinq collectivités mentionnées peuvent bénéficier. Il sera également mobilisé pour accompagner le montage des projets européens de ces collectivités et aider à la recherche de partenaires européens si besoin. Enfin, il appuiera les projets que les collectivités lui feront remonter et assurera un lobbying efficace auprès des instances de l'Union européenne en tant que besoin.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

La participation financière sera versée selon les modalités suivantes :

- pour les années 2022, 2023, 2024, un versement de 11 000 € par an pour chacune des cinq collectivités.

Chaque versement s'effectuera sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses visé par le Président de la Région et le Trésorier Payeur Régional.

ARTICLE 5 : DELAIS LIES A LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date apposée par le dernier signataire et est applicable pendant la durée du CDD de l'ETP, ou au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 6 : DENONCIATION DE LA CONVENTION

Le non versement de la participation financière ou un retard dans le versement pourra entraîner la résiliation de la présente convention par la Région.

ARTICLE 7 : REVERSEMENT TOTAL OU PARTIEL DE LA PARTICIPATION EN CAS DE NON RESPECT DES ENGAGEMENTS DE LA REGION

En cas de non respect par la Région de ses engagements, les cinq collectivités se réservent le droit de demander le remboursement total ou partiel des sommes versées.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute demande de modification de la convention doit être précédée d'une demande écrite et motivée.

L'acceptation de cette demande doit être formalisée par :

- L'adoption d'une nouvelle délibération par la Région et les cinq collectivités
- L'adoption d'un avenant à la convention conclu dans les mêmes formes, avant l'expiration de la convention initiale

ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de litige persistant, le Tribunal compétent sera le Tribunal administratif de CAEN.

Fait en 6 exemplaires originaux.

Caen, le

Pour le Conseil régional de Normandie,
Le Président,

Hervé MORIN

Rouen, le

Pour la Métropole Rouen Normandie
Le Président,

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Le Havre, le

Pour la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole,
Le Président

Edouard Philippe

Caen, le

Pour la Communauté urbaine Caen la Mer
Le Président,

Joël BRUNEAU

Cherbourg, le

Pour la Communauté d'agglomération du Cotentin
Le Président

David MARGUERITTE

Louviers, le

Pour la Communauté d'agglomération Seine Eure
Le Président

Bernard LEROY